



eaux de Rhône-Méditerranée & Corse

édito



Sylvain Frappat

Innovation et volontarisme

Depuis le lancement du 9^e programme d'interventions de l'agence, il y a 6 mois, bien des dossiers ont déjà avancé : la plupart des accords cadre départementaux ont été arrêtés, l'implication de l'agence dans les contrats de projets État Régions a été définie, tandis que les modalités de sa participation au Plan de Développement Rural Hexagonal se précisent... Certes, qu'il s'agisse des services de l'agence ou des acteurs sur le terrain, il nous faut encore apprendre ensemble à appréhender certains principes nouveaux comme la sélectivité, car même si cette démarche exigeante ne va pas de soi, elle demeure indispensable. Dans la suite logique des défis du 8^e programme, nous devons désormais largement nous mobiliser sur les objectifs phares du 9^e programme. Ils devront nous permettre, d'une part de répondre à nos obligations en matière de mise aux normes de nos systèmes d'assainissement et, d'autre part, de nous préparer de façon très volontariste à la mise en oeuvre du programme de mesures voulu par la directive cadre sur l'eau. Là encore, il va falloir innover et aller de l'avant pour passer à d'autres logiques et engager des actions d'envergure au service des objectifs environnementaux des futurs SDAGE.

En effet, 2007 est aussi l'année de l'adoption des projets de SDAGE Rhône Méditerranée et de Corse, avant la phase de consultations prévue en 2008. Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins : disposant de très nombreuses informations issues du travail colossal réalisé avec l'ensemble des acteurs du terrain, il nous faut prendre nos responsabilités dans la fixation des objectifs environnementaux et donc dans le niveau d'ambition de ces SDAGE. Nous veillerons à ce que cette démarche se poursuive en respectant le principe de la participation élargie de tous qui a prévalu depuis le début de l'engagement de ces travaux, tout en répondant aux obligations de la directive cadre sur l'eau.

Alain Pialat
Directeur de l'agence de l'eau



Régis Domergue

Le dossier L'heure du bilan pour l'année 2006 et le 8^e programme

Sommaire

2 L'actualité des bassins



Denis Palanque

Un nouveau comité de bassin en 2008, changement de délégué(e) à Marseille, la commission des aides décline la politique territoriale...

6 Les faits marquants



Bruno Hausse - EPTB Saône et Doubs

Des outils de suivi des contrats de milieu, la restauration de la confluence Doubs-Loue, un bilan qualitatif des eaux dans les bassins...

8 Bon à savoir



Hélène Pringault - Chambre d'agriculture du Var

Lutter contre les pesticides pour préserver la ressource en eau, l'agenda des manifestations, les publications de l'agence...



Mouvements

Comité de bassin Rhône-Méditerranée
Charles Galvin, président de la CLE SAGE Drac-Romanche est nommé titulaire, au titre des communes, dans le collège des collectivités territoriales ; suppléant : Albert Calvo, maire d'Oppède (84). ■

Coopération internationale

Nouvelle mission au Liban



Bruno Rémond

Dans le cadre d'une convention de coopération internationale, l'agence de l'eau intervient au Liban aux côtés de la Région Rhône-Alpes et du Grand Lyon. Cette collaboration avec les collectivités libanaises et l'Établissement des Eaux du Liban Nord concerne l'agglomération de Tripoli et la vallée de Kadisha, où une démarche de contrat de rivière a été engagée. C'est la quatrième mission de l'agence au Liban depuis début 2006. ■

Corse du Sud

Nouveau contrat de baie, à Valinco



Frédéric Bassemayousse

Le Comité de bassin de Corse a rendu un avis favorable au projet de contrat de baie de Valinco. Les élus du Golfe de Valinco et l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels souhaitent garantir une bonne qualité du milieu marin tout en respectant l'épanouissement des activités littorales. Ce contrat doit permettre d'obtenir une excellente qualité des eaux de baignade, de protéger les biocénoses marines et littorales du golfe, d'organiser les usages en mer, de valoriser le patrimoine maritime et de créer, grâce à une dynamique de coopération intercommunale, un lieu de concertation et d'échange. Cette action en faveur du littoral insulaire constituait un « défi territorial » du 8^e programme d'interventions de l'agence de l'eau. ■

9^e PROGRAMME D'INTERVENTIONS DE L'AGENCE

La politique territoriale, au centre de la première commission des aides

Le 28 mars dernier, au cours de sa première réunion en 2007, la commission des aides a véritablement lancé la mise en œuvre des nouvelles règles du 9^e programme.

La commission des aides du conseil d'administration de l'agence de l'eau examine quatre fois par an les demandes d'aides financières des maîtres d'ouvrage. Le 28 mars, elle s'est penchée sur plus de 350 dossiers représentant environ 83 millions d'euros d'aides, la lutte contre la pollution totalisant plus de la moitié des demandes et 80 % des subventions accordées. Retour sur deux dossiers qui illustrent la politique territoriale menée par l'agence de l'eau.

Pollutions viticoles dispersées : bilan sur le Rhône et la Savoie

Les activités viti-vinicoles sont une source de pollution importante en Rhône-Alpes, notamment dans le département du Rhône avec le secteur du Beaujolais. Les deux contrats signés entre l'État, la Région, le département du Rhône et celui de la Savoie, l'agence de l'eau et les professionnels du vin ont porté leurs fruits. Ils ont en effet été marqués par une forte mobilisation des établissements visés. Ainsi, dans le Rhône, plus de 800 établissements se sont engagés à réduire leur pollution au milieu naturel grâce à des traitements épuratoires adaptés (épandage le plus souvent). En Savoie, 90 exploitations ont fait de même. L'action phare réalisée dans ce contrat est le regroupement en Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) de 17 exploitations de la commune d'Apremont pour le traitement de leurs effluents dans une station d'épuration collective de type « filtre planté de roseaux ».

Les deux prochaines années permettront de vérifier la réalisation concrète des investissements prévus, dans un contexte économique actuellement difficile.

Deux nouveaux PAPI en projet

L'agence s'engage désormais dans des projets de Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) dès lors qu'ils participent d'une approche intégrée de bassin versant, respectueuse du fonctionnement naturel des milieux. Après la signature du PAPI du bassin versant de l'Aude en 2006, deux nouveaux PAPI arrivent à maturité sur les bassins du Lez et du Vistre. Ce dernier connaît de graves problèmes d'inondation. Un programme pluriannuel porté par l'Etat, la Région Languedoc Roussillon, le Conseil général du Gard, le Syndicat Mixte du bassin versant du Vistre et l'agence de l'eau va permettre de réduire durablement les dommages aux personnes et aux biens et de contribuer à l'atteinte des objectifs de bon état des milieux aquatiques, notamment par la mise en œuvre d'actions de restauration du fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau et de préservation des zones naturelles d'expansion des crues. Le bassin Lez-Mosson-Étangs Palavasiens, touché par des crues



Denis Palanque

Dans le Rhône, plus de 800 établissements viti-vinicoles se sont engagés à réduire leur pollution au milieu naturel. Ici, dans le Beaujolais.

de type méditerranéen, fera également l'objet d'un PAPI signé entre l'État, la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil général de l'Hérault, le syndicat mixte du bassin versant du Lez, la communauté d'agglomération de Montpellier, le syndicat mixte des étangs littoraux et l'agence de l'eau. Ce programme d'actions s'inscrit dans la continuité des réflexions globales menées lors du SAGE signé en 2003. Ces deux PAPI ont fait l'objet d'une décision positive de la commission des aides.

COMITÉ D'AGRÈMENT

De nombreux contrats en projet



Sylvie Jousse

Réuni le 22 mars et le 24 mai derniers, le comité d'agrément du comité de bassin a donné un avis favorable à six nouveaux projets de contrats de milieux sur l'Ouche, la nappe et

la basse vallée du Var, l'Étang de Berre, le Haut Drac, l'Arly et ses affluents (74) et l'Orain (39). Il a par ailleurs examiné les bilans à mi-parcours du contrat de baie de Toulon (83), du contrat de rivières de la Joyeuse, du Châlon et de la Savasse (26) et du contrat de rivière de la Meyne et annexes du Rhône.

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Un nouveau Comité de bassin en 2008

Suite à la loi sur l'eau (LEMA), les textes réglementaires sur la nouvelle composition et les missions des comités de bassin sont parus au JO du 16 mai 2007. Ils introduisent plusieurs modifications importantes.

En premier lieu, le nombre de membres du Comité de bassin RM passe de 124 à 165 membres (collège collectivités : 66 membres ; usagers : 66 ; État = 33). Il n'y aura plus de suppléants. Si la parité des collèges collectivités et usagers est maintenue, la loi prévoit un rééquilibrage au sein de ce dernier collège en y introduisant une représentation majoritaire des communes et de leurs groupements. Côté État, la principale nouveauté est la représentation d'établissements publics (Conservatoire du littoral, CEMAGREF, VNF...) Les textes renforcent par ailleurs le rôle des comités de bassin qui, au-delà de l'avis conforme sur les taux des redevances proposés par le conseil d'administration, donnent désormais également un avis conforme aux délibérations relatives au programme d'interventions des agences. Avec la création des « commissions territoriales », qui remplaceront les commissions géographiques, c'est la capacité de concertation du comité de bassin qui est confortée,



Actuellement composé de 124 membres, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée va passer à 165 membres en 2008

car les commissions seront encadrées par la loi et elles pourront associer des membres extérieurs au comité de bassin. La mise en place des nouveaux comités de bassin devrait intervenir en 2008, après les élections

municipales. D'ici cette date, le mandat du Comité de bassin Rhône-Méditerranée – dans sa composition actuelle – se poursuit. À noter que le Comité de bassin de Corse n'est pas concerné par cette nouvelle composition.

AGENCE DE L'EAU, DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Gabrielle Fournier, nouvelle déléguée



DDAF de l'Ain en qualité de chef du service économie agricole et industrie agro-alimentaire. Elle était en poste à la Direction de la DDAF de Côte-d'Or à Dijon depuis 2005, un territoire situé à la croisée de trois têtes de bassins, Rhône-Méditerranée, Seine-Normandie et Loire-Bretagne, avec ses problèmes de pollutions diffuses et de gestion quantitative de la ressource en eau. Au sein de la délégation de Marseille, elle retrouvera ces thématiques ainsi que celles concernant la mise aux normes des stations d'épuration relevant de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU). Une quarantaine de personnes travaillent à la Délégation de Marseille, qui a compétence sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Elle a en charge l'approche territoriale, la politique contractuelle et l'instruction des aides dans l'ensemble des domaines d'intervention de l'agence.

Gabrielle Fournier, 46 ans, dirige la délégation de Marseille de l'agence de l'eau depuis le 1^{er} avril dernier. Ex-directrice déléguée de la DDAF de Côte-d'Or, elle succède à Martine Giuge, partie à EDF. Diplômée de l'école vétérinaire et licenciée en droit, elle a dirigé deux lycées agricoles avant d'intégrer la

COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

L'agenda de l'automne

Les neuf commissions géographiques du Comité de bassin Rhône-Méditerranée vont se réunir du 24 septembre au 11 octobre 2007. Elles travailleront sur l'avant-projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) examiné par le comité de bassin du 28 juin dernier. Par ailleurs, elles prendront connaissance du nouveau système de redevances instauré par le 9^e programme d'interventions de l'agence, et un point sera fait sur la mise en œuvre des objectifs phares de celui-ci.



brèves

Gard
Restaurer la qualité des eaux brutes



État, Conseil général du Gard, Chambre d'Agriculture et agence de l'eau ont signé un accord-cadre sur deux ans visant la reconquête de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable. Sur le Gard, une partie des ressources est en effet contaminée par des pesticides et des nitrates d'origine agricole. L'accord prévoit de créer une mission d'expertise pour l'aménagement des bassins d'alimentation. L'enjeu sera de concilier activité agricole performante et préservation de la qualité de l'eau, et d'envisager le devenir des territoires agricoles dans les zones d'alimentation en eau potable. ■

Méditerranée
Succès de l'opération « Mer en Fête »



Depuis quatorze ans, l'association U Marinu (CPIE Bastia-Golo-Méditerranée) organise « Mer en Fête » sur l'un des navires de la SNCM. Le pari : réunir plus de 4 000 écoliers sur une journée, pour des séances de sensibilisation à la protection et la valorisation de la Méditerranée. Ces animations sont assurées par une quarantaine d'associations des régions PACA et Corse, qui s'appuient sur leurs savoir faire et sur des jeux, des films, des présentations... Organisée cette année du 22 au 26 mai, avec le concours financier de l'agence de l'eau, l'opération a connu un beau succès. ■

Gestion de l'eau
Premier contrat de canal en France

Le 4 juillet, l'État, le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'agence et les acteurs de l'eau sur le territoire du canal de Manosque ont signé la charte d'objectifs du premier contrat de canal élaboré en France. Outil de gestion territoriale de la ressource en eau, il place les associations d'irrigation au cœur du projet. L'enjeu consiste à faire évoluer ces structures, à organiser autour d'elles une réelle solidarité dans la gestion de l'eau et à les reconnaître en tant que gestionnaires de la ressource afin d'en assurer la viabilité à long terme. Ce contrat est porté par l'Association Syndicale du Canal de Manosque dans les Alpes-de-Haute-Provence. ■

Bilan 2006, une année de finalisation du 8^e programme

Le Verdon a fait l'objet d'un défi territorial

Dernière année du 8^e programme d'interventions de l'agence de l'eau, 2006 a permis de finaliser plusieurs engagements, tels les défis territoriaux. Un effort soutenu a également été consenti en matière d'assainissement des collectivités...

C'est la lutte contre la pollution des collectivités qui aura mobilisé la part la plus conséquente des aides accordées par l'agence en 2006, avec 62 %, soit près de 184 M€. Comme en 2005, de très nombreux chantiers ont visé à mettre les stations d'épuration en conformité avec les exigences de la directive ERU*. Cependant, il restait encore, en fin d'année, 42 stations à réaliser, essentiellement sur le littoral Provence-Alpes-Côte d'Azur : 8 de ces stations (220 000 équivalent/habitants) relevant de l'échéance 1998 ; 34 (2 773 000 équivalent/habitants) relevant de l'échéance 2000. Notons que les réseaux d'assainissement entrent pour 64 M€ dans ce budget « pollution des collectivités ».

Lutte contre la pollution, restauration des milieux...

395 décisions ont été prises en faveur des entreprises dans leurs investissements contre la pollution. À budget égal à celui de 2005 (18 M€), le nombre de bénéficiaires augmente, témoignant d'une implication accrue auprès de plus petites entreprises, notamment dans le cadre de contrats pluriannuels. Quant à la pollution d'origine agricole, 662

éleveurs ont été aidés (gestion des déjections animales – Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, qui s'achève en 2007). Une augmentation significative (25 %) des aides aux opérations collectives visant les nitrates et les pesticides est à souligner.

L'objectif fixé sur la durée du 8^e programme de lancement de 40 opérations exemplaires de restauration des milieux a, par ailleurs, été bouclé. Certaines de ces opérations portent déjà leurs fruits, notamment en matière de biodiversité. Notons que l'objectif initial de 130 chargés de mission en poste dans les structures locales de gestion a été dépassé avec au final un nombre de 181.

Enfin, en 2006 comme en 2005, les aides à la gestion des ressources en eau ont continué d'augmenter, toujours associées à un critère de gain environnemental. Il y a également eu triplement, entre 2003 et 2006, des aides aux eaux souterraines et aux économies d'eau (irrigation et gestion publique).

Politique territoriale et gestion concertée

La politique territoriale promue par le 8^e programme prévoyait le lancement de 53 défis territoriaux. 38 d'entre eux ont été engagés et

mis en œuvre sur la seule période 2005-2006. Rappelons que ces opérations localisées (qui recoupent parfois les périmètres de contrats ou de SAGE) sont établies sur des territoires à enjeux avec l'association des acteurs de terrain. Elles ont permis de focaliser les moyens sur certaines problématiques tout en impulsant une réelle dynamique locale.

Quant aux contrats de milieux et SAGE, douze dossiers ont été étudiés par le comité d'agrément en Rhône Méditerranée.

Plusieurs contrats de milieux ont été signés : basse vallée de l'Ain, rivière Lez (84), rivière Orb (11) et rivières transfrontalières du sud ouest lémanique... tandis que le Comité de bassin approuvait le périmètre des SAGE de l'Ouche (21) et de la nappe plio-quadernaire de la plaine

du Roussillon (11-66) et donnait un avis favorable à celui de la basse vallée de l'Aude (11-34). Au total, les bassins Rhône Méditerranée et Corse comptent 29 périmètres de SAGE, dont 11 déjà approuvés par arrêté préfectoral.

On soulignera également la signature de 24 contrats départementaux (pour 96 M€, en augmentation), concernant l'assainissement des communes rurales, la gestion de la ressource et l'alimentation en eau potable, et la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.

* La directive européenne « Eaux Résiduaires Urbaines » (1991) a fixé aux collectivités des objectifs de performances et des échéances pour leurs systèmes d'assainissement, variables selon leur taille et la nature du milieu (échéances 1998, 2000, 2005).

Et aussi

- Nouvelle progression des aides en faveur de l'éducation et de la sensibilisation des publics à l'environnement.
- Importantes aides aux communes pour le remplacement des canalisations en plomb.
- Augmentation des aides en faveur du compostage des boues d'épuration (plates-formes).
- Forte montée en puissance des réseaux de surveillance de la qualité des eaux et du nombre d'analyses produites.
- Redevances perçues par l'agence de l'eau en 2006 : 395 M€

“ La territorialisation : une bonne idée, bien mise en œuvre... ”

Jacky Cottet, président du Conseil d'administration de l'agence de l'eau, évoque le bilan de l'année 2006 et revient sur le 8^e programme, les avancées qu'il a permises et les chantiers qui restent ouverts.

Jacky Cottet, 63 ans, est ingénieur général des Ponts et Chaussées. Il préside l'agence de l'eau depuis mars 2006.



Sylvain Frapeat

Quel bilan global tirez-vous du 8^e programme ?

Je me félicite d'abord que la dynamique des acteurs se soit fortement renforcée sur le terrain. Je suis heureux de constater que les SAGE, les contrats de rivière et les contrats de milieux se sont multipliés. Nous avons la volonté d'agir au plus près du terrain, à la source des problèmes, en impliquant les acteurs concernés, et les résultats sont très satisfaisants. Cette volonté s'est également traduite avec les défis territoriaux, une bonne idée, bien mise en œuvre et qui a été efficace, notamment en permettant des expérimentations très prometteuses.

Quels sont les résultats enregistrés en matière de qualité des milieux ?

Je crois qu'on peut imputer au programme – au moins partiellement – une diminution sensible des matières oxydables (MOX) et du phosphore dans les rivières. Le 8^e programme prévoyait par ailleurs que quarante opérations exemplaires de restauration physique de cours d'eau soient réalisées.

Certaines, très ambitieuses, commencent déjà à donner des résultats encourageants de reconquête de la qualité biologique. Des avancées ont aussi été enregistrées avec la politique volontariste de l'agence en

Et côté pollutions industrielle et agricole ?

S'agissant de l'industrie et de l'agroalimentaire, les plus gros investissements sont faits. Les sources majeures de pollution ont été identifiées et des mesures appropriées ont été prises. Le problème des pollutions dispersées, dont les sources sont multiples, est beaucoup plus difficile, et cela passe sans aucun doute par des actions collectives, de type contrats de branche, territoire par territoire.

Dans le domaine agricole, il faut que tous les acteurs s'engagent dans une action très volontariste pour une meilleure utilisation des engrais et produits phytosanitaires, sans oublier le développement de nouvelles pratiques...

Parlons du 9^e programme. Quelles sont ses caractéristiques ?

Je voudrais d'abord saluer le travail très conséquent réalisé en 2006 par les équipes de l'agence dans son élaboration – notamment avec la déclinaison technique réalisée à l'échelle de chacun des deux bassins – et les en remercier.

Il faut souligner qu'il ne s'agit en aucun cas d'un catalogue d'aides. Les subventions que nous apportons doivent en effet permettre d'atteindre concrètement plusieurs objectifs-phares qui ont la DCE en point de mire.

Quelques grands principes résument l'esprit de ce programme : d'abord la volonté de travailler les problèmes le plus en amont possible, et de privilégier l'action préventive ; puis l'idée que l'action doit se concentrer sur les territoires et les milieux les plus touchés ; également que toute aide apportée doit se traduire par un gain environnemental. Tout cela implique une sélectivité des aides.

Enfin, la politique d'association des acteurs – sous diverses formes – aux actions (commissions géographiques, collectivités, groupes locaux, associations...) et la contractualisation, parce qu'elles sont gages d'efficacité pour les démarches engagées, sont confortées. Ce n'est pas le plus facile, car ce parti-pris

de concertation implique de rencontrer de multiples parties prenantes, d'écouter, de débattre, de prendre en compte des intérêts parfois contradictoires... pour aboutir à des projets d'intérêt commun.



Agence de l'eau RM&C

Les étangs palavasiens. Un défi territorial vise à lutter contre leur dégradation



En 2006, d'importantes aides de l'agence ont concerné la mise en conformité des stations d'épuration avec la directive ERU

Le 8^e programme devait répondre à plusieurs enjeux, notamment le rattrapage du retard pris dans l'application de la directive ERU ?

Un très gros effort a été fait durant toute la durée du programme pour accompagner les collectivités dans la mise en conformité de leurs stations d'épuration. Sur la seule année 2006, l'agence y a consacré plus du tiers du total des aides distribuées, ce qui est considérable. Mais il reste beaucoup à faire pour rattraper le retard dans un cours délai, seule manière d'éviter les contentieux.

matière de zones humides. Le bilan est plus mitigé sur les nitrates ou les pesticides, véritables problèmes pour les eaux souterraines.

Quels sont les chantiers qui restent ouverts ?

Malgré les investissements consentis et les résultats obtenus, la pollution urbaine va rester un point crucial. Les normes ont évolué et continueront de le faire, de nouvelles substances sont visées tandis que les évolutions démographiques obligent à adapter les ouvrages. Anticiper ces évolutions demeure prioritaire.

CONFLUENCE DOUBS-LOUE

Restaurer la dynamique fluviale

Les objectifs du futur SDAGE et du 9^e programme d'interventions en matière de restauration des cours d'eau sont particulièrement ambitieux. Zoom sur une opération exemplaire, la confluence Doubs-Loue, dégradée par l'activité humaine.



Bruno Hausse - EPTB Saône et Doubs

La composante hydromorphologique des milieux aquatiques constitue un des supports essentiels du bon état, requis par la directive cadre sur l'eau, en garantissant une diversité et une pérennité d'habitats. À cet égard comme à d'autres, la restauration de la confluence Doubs-Loue représente un enjeu fort

La basse vallée du Doubs cumule diverses perturbations mises en évidence par des études hydrauliques et géomorphologiques conduites lors d'une démarche « Défi » en 2003. Le secteur de la confluence entre le Doubs et la Loue, qui abrite

une réserve naturelle nationale et fait partie de Natura 2000, a été très pénalisé par des travaux de rectification menés dans les années 60 afin de protéger les habitations et les terres agricoles. Le déplacement de la confluence, la modification des méandres, l'enrochement des berges et l'endiguement, conjugués à des extractions de granulats, sont à l'origine d'une grave incision du lit de la rivière. Les conséquences en sont l'enfoncement de la nappe, l'assèchement des zones humides, l'isolement du vieux Doubs, la déconnexion des anciens bras des cours d'eau et un déficit sédimentaire. La restauration de ce vaste secteur à fort potentiel constitue une opération exceptionnelle pour des cours d'eau de cette envergure.

Des travaux pour 2008

Sous l'impulsion d'un nouveau « Défi » pour les années 2005-2006,

un schéma d'aménagement intégrant la dynamique fluviale et les crues a conduit à la définition de projets de travaux validés par les partenaires politiques, techniques, administratifs et financiers. Il est prévu le déplacement d'un golf hors de l'emprise de l'espace de mobilité des cours d'eau, le désenrochement d'environ 3 km de berges, l'arasement d'une digue de 1 400 m, le confortement d'une partie de la digue de Molay et la restauration de bras morts. Ainsi, plus de 130 hectares seront de nouveau mobilisables et permettront de restaurer la dynamique de cette confluence autrefois mobile. Un suivi pointu avant et après les travaux sera entrepris. Plus de 3 millions d'euros seront nécessaires pour réaliser cette restauration, financée par le Conseil général du Doubs, la Région Franche-Comté, l'État et l'agence de l'eau.

ÉLABORATION ET SUIVI DES CONTRATS DE MILIEU

De nouveaux outils pour les chargés de mission

Des guides et un outil informatique facilitant l'élaboration et le suivi des programmes d'actions menés par les structures de gestion de cours d'eau sont désormais accessibles à tous les chargés de mission du bassin Rhône-Méditerranée.

Les contrats de milieux et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) nécessitent un suivi des actions et des financements. Des outils spécifiques ont été élaborés, qui sont notamment diffusés lors du comité d'agrément de chaque nouveau contrat.

Des guides, pour s'engager dans la bonne procédure

Dans le cadre d'un accord entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et RM&C, la Région Rhône-Alpes et la DIREN, plusieurs guides méthodo-

logiques sont diffusés. Trois d'entre eux permettent de faire le choix entre plusieurs démarches (SAGE, contrats de milieux...), de rédiger un projet et de faire le bilan d'évaluation au terme de la procédure engagée. Deux autres guides concernent les inondations et les indicateurs de suivi des actions. D'ici fin 2007, la parution d'un guide sur les études paysagères est prévue.

Un « Tabl'eau » de bord informatique, pour suivre les actions

Dans le cadre du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques de Provence Alpes Côte d'Azur, les structures locales ont souhaité disposer d'un outil pratique pour suivre les actions de leurs contrats. L'application informatique « Tabl'eau » a ainsi été créée. « La première version, diffusée actuellement, permet au gestionnaire de centraliser les données du contrat, de faciliter le suivi des activités et plus globalement d'améliorer la communication sur le contrat de milieu porté par la structure vis-à-vis des partenaires institutionnels et

extérieurs », explique Véronique Guiguet, chargée de mission au sein du Réseau animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) PACA. Cette structure est à l'origine de cet outil original* qui sera testé au cours de l'année 2007 auprès des porteurs de projets. « Ils s'engagent notamment à signaler tout dysfonctionnement et à faire remonter un avis critique ou un problème d'utilisation... Ceci dans un souci d'amélioration continue, poursuit Véronique Guiguet, l'objectif étant de proposer une version 2 améliorée courant 2008. » Face au succès de l'opération, il est prévu d'étendre l'utilisation de l'outil aux SAGE et aux programmations annuelles de tous types de travaux.

* Projet co-financé par l'agence de l'eau, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Départements de PACA.

Contacts :

- Agence de l'eau :
Sylvie Jousse 04 72 71 26 58
Cécile Marqueste 04 72 76 19 44
- ARPE PACA :
Véronique Guiguet 04 42 90 90 58

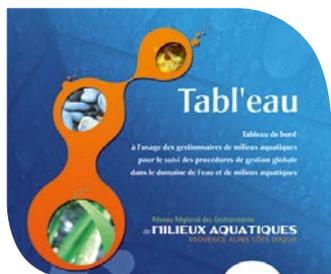


Mairie de Grasse

EAUX DOMESTIQUES

Deux stations d'épuration exemplaires

Une nouvelle technique, l'ultrafiltration, vient d'être expérimentée à Grasse où un réacteur membranaire biologique a été installé en remplacement de la station d'épuration des Roumigières. Les membranes filtrent tous les éléments en suspension dans les eaux usées, les bactéries et une grande partie des virus. Aidée par l'agence de l'eau (environ la moitié des 6 millions d'euros requis), la collectivité a réussi la gageure d'allier performance, respect des normes

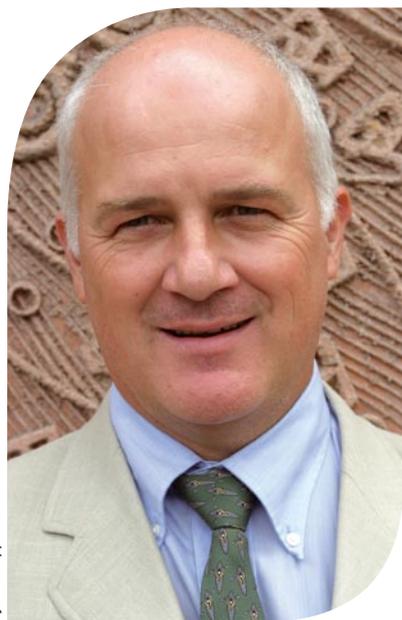


Pour choisir le type de contrat de milieu approprié puis en suivre les différentes étapes et les financements, les gestionnaires des cours d'eau disposent aujourd'hui de guides et d'un outil informatique spécifiques

SAGE ARDÈCHE

Une semaine de sensibilisation du public

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ardèche a profité de la Journée mondiale de l'eau pour organiser, du 18 au 24 mars, un ensemble d'événements sur son territoire, avec pour thématique centrale la question des ressources en eau. Retour sur la manifestation avec Pascal Bonnetain, son président.



Sylvain Frappat

Pascal Bonnetain, président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ardèche, estime qu'il est fondamental de s'adresser à tous les usagers si l'on veut sensibiliser le public

Quel bilan tirez-vous de cette semaine d'animations ?

Très positif ! Cet événement a été pour les riverains de nos départements – Ardèche, Gard, Lozère

– l'occasion de se rencontrer et de mieux connaître le bassin versant. Nous avons souhaité sortir du cadre conventionnel des conférences de spécialistes ou de politiques, et privilégier les moments d'échanges, les temps forts... Je citerai, entre autres, la soirée débat avec Hubert Reeves, les représentations de la pièce « Les Olympides »* suivies d'une séance de questions-réponses très vivante. Nous avons également proposé des animations pédagogiques dans les bibliothèques de Pont-Saint-Esprit et d'Aubenas. Des animations attractives, la possibilité de poser des questions et d'avoir des réponses immédiates... tout cela a été très apprécié par le public, et bien relayé par la presse locale.

Quelle est la clé d'une bonne politique de sensibilisation à l'échelle d'un bassin versant ?

Il est fondamental de s'adresser à tous les usagers, et donc de bien cibler les opérations. En été, étant donné l'affluence des touristes, nous menons des actions en partenariat avec l'hôtellerie de plein air, les loueurs de canoë, les offices de

tourisme et les collectivités. Le reste de l'année, il est primordial de continuer à informer les riverains, pour qu'ils comprennent bien que ce qui se fait sur le bassin versant les concerne aussi. C'était notamment l'objet de cette semaine de manifestations. Enfin, comme lors de la Fête de l'aloise, nous participons à de nombreuses actions de sensibilisation destinées aux scolaires.

Quelles perspectives pour l'avenir ?

Pour avoir plus d'impact, il est important de prendre un rendez-vous régulier avec le public. Une telle opération n'a pas été facile à monter. Mais vu son succès et l'expérience que nous avons acquise, je pense que nous serons capables de la renouveler, et même peut-être de faire mieux ! Je rappelle cependant qu'elle n'aurait pas pu se faire sans le soutien de nos partenaires institutionnels, dont l'agence de l'eau et la Région Rhône-Alpes...

* Conçue dans le cadre de la consultation du public menée en 2005 par l'agence de l'eau.

Le Bassin versant, un bon échelon pour communiquer

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sont essentiels à la gestion équilibrée des milieux aquatiques. Clé de voûte de la concertation entre les acteurs d'un bassin versant, ils définissent les orientations et les actions en matière de protection, d'usage... Forts d'une connaissance approfondie de leur territoire et des pressions qui s'y exercent, les syndicats qui gèrent ce type de démarche sont des acteurs majeurs de la sensibilisation du grand public. Le 9^e programme de l'agence de l'eau prévoit donc d'apporter un soutien fort aux politiques de communication menées dans le cadre de SAGE, voire de procédures contractuelles.

QUALITÉ DES EAUX EN RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE

Bon point pour les phosphates, effort à faire côté nitrates

Le Réseau National de Bassin (RNB) et le réseau des eaux souterraines de l'agence de l'eau permettent de suivre l'évolution de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Résultats sur 2004 et 2005.

Les mesures montrent que la pollution par les nitrates dans les eaux superficielles augmente un peu plus chaque année. Les seules zones épargnées se situent en montagne dans le Jura, les Alpes et le Massif central. En revanche, l'amélioration se confirme du côté des phosphates. La réduction des phosphates dans les lessives textiles, associée aux meilleures performances des stations d'épuration, a porté ses fruits. Enfin, il faut noter une baisse globale de la présence des pesticides. Des résultats à confirmer lors des prochains suivis. La situation des eaux souterraines évolue peu. Ce sont toujours les mêmes zones qui sont contaminées par les nitrates et les pesticides

(surtout les herbicides). Les secteurs les plus atteints sont la plaine de Dijon, la plaine à l'est de Valence, la plaine de la Valloire, la Vistrenque et la plaine de l'est lyonnais. Seul point d'amélioration : de nombreuses zones en aval de sites industriels sont désormais moins contaminées par les solvants chlorés.

Sources : « Qualité des eaux superficielles et souterraines en Rhône-Méditerranée - situation 2005 », et « Pesticides dans les eaux superficielles et souterraines des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse – données 2004 et 2005 ». Plaquettes disponibles sur le site de l'agence de l'eau www.eaurmc.fr rubrique documentation ou données

brutes téléchargeables sur les sites www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr (Rhône-Méditerranée) ou www.corse.eaufrance.fr (Corse).



Clair Chevreton

Utilisant la technique de l'ultrafiltration, la nouvelle station d'épuration de Grasse est moins vaste, moins coûteuse et plus performante qu'auparavant !

européennes de 2015, gain d'espace (emprise au sol divisée par trois), et réduction des coûts de génie civil.

Les effluents d'une partie de l'agglomération lyonnaise sont quant à eux traités dans les nouvelles installations de Pierre-Bénite, au sud de Lyon. Financé à 50 % par l'agence (sur 140 millions d'euros de travaux) cet ouvrage respecte les normes internationales de traitement des rejets urbains, principale source de perturbation des eaux du Rhône, et participe à la sensibilisation du grand public via un parcours pédagogique remarquable.

publications zoom

9^e programme :

Deux plaquettes sur les aides aux industries et aux agriculteurs pour la lutte contre la pollution et la protection des ressources en eau. Une autre sur la préservation et la gestion de la ressource. A venir, les aides aux collectivités.



Le bilan d'activité du 8^e programme (2003-2006)

48 pages pour survoler l'actualité de l'agence de l'eau ces 4 dernières années et évaluer les résultats sur les milieux aquatiques.



Les boues urbaines recyclées en agriculture

Cette étude dresse un bilan de la qualité des boues épandues sur le bassin Rhône-Méditerranée en 2004 et compare les boues d'épuration aux autres fertilisants utilisés en agriculture.



Documents téléchargeables sur WWW.EAURMC.FR

Une Saison pour découvrir le Rhône

À partir de septembre 2007 et durant un an, la Maison du Fleuve Rhône invite le grand public et les riverains du Rhône à découvrir le fleuve à travers diverses manifestations.

Pour y participer, contacter Stéphanie Beauchêne : 04 72 49 35 34 stephanie.beauchene@maisondufleuverhone.org Et rendez-vous sur www.fleuverhone.com

Pesticides, apprenons à nous en passer !

80 000 tonnes de pesticides sont vendues chaque année en France. Leur utilisation en agriculture, en ville ou dans les jardins menace la qualité de l'eau et la santé humaine. L'agence de l'eau propose des solutions.

Hélène Pringault - Chambre d'agriculture du Var



Un objectif phare du 9^e programme est la restauration d'au moins 40 bassins d'alimentation touchés par des pollutions diffuses d'origine agricole. Ici, le lac de Carcès, dans le Var, destiné à l'alimentation en eau potable de Toulon

Pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, l'agence encourage les actions de lutte contre les pollutions des rivières et des nappes d'eau souterraines déclarées prioritaires.

Côté champs

Les aides vont à la restauration de la ressource utilisée pour produire de l'eau potable, un objectif phare étant de restaurer la qualité des eaux brutes dans au moins 40 bassins d'alimentation touchés par des pollutions diffuses agricoles.

L'agence finance également des investissements permettant de supprimer les pollutions accidentelles et ponctuelles : mise en place d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs et de systèmes de traitement des eaux souillées. Elle incite à réduire les fuites vers les cours d'eau par l'implantation de bandes enherbées ou de haies. La substitution des

pesticides par des techniques non chimiques (désherbage mécanique, couverture des sols...) est encouragée.

L'agence soutient par ailleurs les techniques innovatrices utilisant peu de pesticides, en particulier en agriculture biologique.

Pour financer ces actions, la récente loi sur l'eau (LEMA) a permis à l'agence de percevoir une redevance sur les pesticides à usage professionnel dès 2008.

Côté ville

De plus en plus d'agglomérations réduisent ou abandonnent l'usage des pesticides. A titre d'exemple, Lyon, Dijon ou Roman-sur-Isère ont réalisé des plans de désherbage, ciblés en fonction des objectifs et des risques de transfert vers la ressource en eau, et utilisent des techniques non chimiques. L'agence incite également les collectivités à repenser les

paysages urbains et à communiquer auprès des habitants sur l'atout esthétique que représente la non destruction des herbes sauvages.

Côté jardin

Les jardins reçoivent souvent plus de pesticides au m² que les terres agricoles ! L'agence a financé plusieurs guides de sensibilisation diffusés aux particuliers via les collectivités. A noter les initiatives prises par une grande chaîne de jardinerie : le retrait des rayons « libre service » des pesticides chimiques ; la proposition de solutions « alternatives » ; la vente assistée des pesticides chimiques en dernier recours derrière un comptoir...

En savoir plus

Liens internet :

<http://www.observatoire-pesticides.fr/>

<http://www.ifen.fr/publications/dossiers/PDF/dossier05.pdf>

REPÈRES

Les pesticides sont des produits chimiques (appelés aussi phytosanitaires) conçus pour détruire des herbes, des insectes ou des champignons. La France est le 1^{er} producteur et utilisateur européen de pesticides (3^e rang mondial). En moyenne, 90 % des quantités vendues sont utilisées par les agriculteurs, 9 % par les particuliers et 1 % par les collectivités et gestionnaires d'infrastructures.

agenda

Tech & bio

7 ET 8 SEPTEMBRE 2007
À CHANTEMERLE-LES-BLÉ/DRÔME

Organisé par la Chambre d'agriculture de la Drôme pour valoriser les techniques bio et alternatives.



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME : 04 75 82 40 00

Rencontres Régionales de l'Environnement

18 ET 19 OCTOBRE 2007
À AIX-EN-PROVENCE

Thème de cette année : "Paysage, Biodiversité et Développement Durable".



SANDRINE HALBEDEL
ARPE : 04 42 90 90 69

POLLUTEC

27 AU 28 NOVEMBRE 2007
PARIS-NORD VILLEPINETE

Les agences de l'eau vous donnent rendez-vous sur un stand commun pour une présentation de leurs actions.

WWW.POLLUTEC.COM



Journal de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07 - Téléphone 04 72 71 26 00 - Télécopie 04 72 71 26 01 - www.eaurmc.fr

Directeur de la publication : Alain Pialat

Rédactrice en chef : Sylvie Lainé - Rédacteurs : Jean-Louis Derenne - Valérie Santini

Conception Réalisation : Force Motrice - Impression : Val de Loire Impressions - Tirage : 17 000 exemplaires

Couverture : Régis Domergue - N° ISSN : 1779-3912